

Le petit Paul Denis, le juge B... sont traînés aux gémonies. Assez parler de la Lanterne pour aujourd'hui, nous y reviendrons la semaine prochaine.

Le casque de M. Langevin vient d'être retiré de ses quartiers d'été. Grâce au séjour qu'il a fait dans la ville Eternelle, ce vénérable couvre-chef a été préservé des atteintes des mites et des autres insectes destructeurs.

En parlant de Langevin il faut nécessairement dire un mot de Noé.

Noé a mué.

Noé a vendu son arche et avec le produit de la vente il s'est acheté un suit flambant neuf.

Tout de noir habillé ayant changé de peau, Noé est devenu un homme très comme il faut.

Il est de plus devenu un homme très-fashionable. Il paie la traite chez M. Mills. Les largesses de ce grand sire ont été distribuées parmi les matelots de la D'Estrées.

Nouvelle abracadabrante, Noé se marie.

Ayant demandé la main de Mlle. G..., il fut refusé. Le père de la jeune fille en question, pense que ce monsieur n'a rien devant lui.

On le marie maintenant à Babillarda Bernier. Les noces promettent d'être grandioses.

Plusieurs rumeurs plus ou moins apocryphes sont mises en circulation. On dit par exemple que M. McGreevy demande le divorce. Il veut se prévaloir des avantages que donne la confédération.

On dit que M. Brassard trouve les pommes très-mûres; (encore une conséquence de l'automne) naturellement il secouera son pommier. Une vignette au prochain numéro pour justifier la chose.

MM: Cartier, McDougall et Campbell vont repartir pour la mère-patrie. Ils vont expliquer devant le Bureau Colonial l'attitude des Néo-Ecossais. Le problème à résoudre est celui-ci: La Nouvelle-Ecosse s'affiliera-t-elle

à la république voisine. Emploiera-t-elle les grands moyens pour les ramener à la raison.

Bon voyage, messieurs les ministres.

PRUQUE-DUR.

Retrouve.

On vient d'apprendre que la cervelle et le cœur perdus ces jours derniers, par J. B. Côté, lui ont été rendus par M. Colas Lemage, président de la compagnie des commerçants de Guénilles. M. Lemage, pour l'intérêt et l'honneur de la compagnie, a gardé pour lui le lingot qui servait d'enveloppe à ces deux objets; aussi, M. Côté, justement blessé de cette demi-probité, n'a donné à M. le Président Lemage que la moitié de la récompense promise; c'est-à-dire quinze sous.

M. Côté prévient les médecins et charlatans que maintenant qu'il a eu le bonheur de retrouver les précieux morceaux perdus par lui, il est prêt à endurer n'importe quelle souffrance pour qu'on les lui remette à leur place respective.

Ceux qui voudront entreprendre cette délicate besogne pourront filer leur application immédiatement à son bureau, qui se tient sur le marché Champlain. M. Côté prévient de plus MM. les médecins, qu'ils aient à se presser car il veut être guéri pour le deux octobre prochain, afin d'assister à la séance du conseil de St. Sauveur, qui doit avoir lieu ce jour là. Espérez toujours M. Côté.

On nous apprend que M. Eug. Larue, dit la Sauterelle, a bondi de rage et d'indignation au moment où nous avons essayé, bien poliment pourtant, de lever un petit coin du rideau qui recouvre sa pédante petite personne. Quoi! oser s'attaquer à un personnage qui par fanfaronnade dédaigne de porter l'uniforme militaire et qui cependant est content des vêtements que lui procure une place qui lui a donné, au moins 4 piastre dans le courant de l'été! A un homme, ou plutôt à un esprit, qui s'est ennivré pendant de longues années de l'harmonie s'échappant du clavier d'un piano! pesant, étudiant, comparant, touchant, jouant games sur games, morceaux sur morceaux, sans pouvoir jamais avancer ni reculer en cet amusement si artistique. Aussi fallait-il le voir trépigner, frapper son petit corps de ses membres fins et grêles! Fallait-il l'entendre vociférer, menacer, envoyer des cartels (de loin bien entendu) à ses agresseurs!

Hélas, pauvre M. Larue, croyez m'en laissez, pour quelques semaines, votre bureau à l'office des culers et endossez la capote d'élève de l'Ecole Militaire. Si ce palotot ne cache pas les défauts de votre intelligence, il parviendra du moins à dissimuler un peu ceux de votre physique infime.

Adieu, ou peut-être au revoir, M. l'Insecte Larue dit la Sauterelle, musicien.

DEVRONT PARAITRE BIENTOT.

L'art d'empêser les chemises, par M. Brassard, du Département des Strapés de la Couronne.

Mon gouvernement est innocent comme l'enfant qui vient de naître, par l'Hon. P. J. O. Chauveau.

Les amours de Marichette remis en roman, par le même.

Oh! mon beau carrosse, par l'Hon. Jos. Cauchon.

Je n'aime pas les officiers anglais, par l'Hon. T. McGreevy.

Le melon, premier épisode de la vie de mon illustre ancêtre Stephen Burroughs, par J. Burroughs.

On a oublié de me mettre dans les Jaunes, par Gregory.

Je ne puis aller voir les demoiselles sans mon habit de velours, par E. Giguère, commis chez Simons et Foulds.

Résultat d'un voyage à la campagne à la poursuite de ma Dulcinée, par M. Fontaine marchand, rue St. Joseph St. Roch.



PROVINCE DE QUEBEC. CHAMBRE DU PARLEMENT.

BILLS PRIVES.

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette du Canada") elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette du Canada," en anglais et en français, et aussi dans un journal français publié dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE.

Greffier du Cons. Lég.

G. M. Muir,

Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 15 juin 1868.

LE CHARIVARI CANADIEN

X. Pepin, Propriétaire.

A. Guérard, Imprimeur.

Se vend à Québec, chez

Mr. Laforce, Maison des Bains, côté du Palais, Haute-Ville; chez Mr. N. Dubois, tabacoiniste, rue et faubourg St. Jean; chez Mr. R. Lyonnais, luthier, rue St. Joseph, St. Roch; à l'hôtel Blanchard; chez M. Hollivel, vis-à-vis la Bureau de Poste; aussi à notre bureau, No. 19, rue St. Joseph.

A Montréal, chez Mr. Perry, No. 1, coin de la grande rue du faubourg St. Laurent et de la rue Craig.

A Ottawa au News Depot de Messrs. Fillion, rue Rideau.